

AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE
2021-2022-2023

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉS par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Sainte-Monique que :

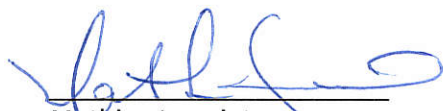
Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Monique pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023 a été déposé et qu'il sera à sa première année d'application.

Toute personne peut prendre connaissance dudit rôle au bureau de la Municipalité situé au 101, rue Honfleur, Sainte Monique, Québec, GOW 2TO, durant les heures normales d'ouverture.

Toute demande de révision, prévue par la section 1 du chapitre X, concernant le rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174, doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant.

Sous peine de rejet, une telle demande de révision doit être déposée au moyen du formulaire prescrit à cet effet au bureau de la MRC-Lac-St-Jean-Est, 625 Bergeron Ouest, Alma, Qc G8B 1V3 et à en acquitter les frais prévus par le règlement, le cas échéant.

Donné à Sainte Monique le seizième jour de septembre 2020.



Mathieu Lapointe
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été publié et affiché en date du 16 septembre 2020. En foi de quoi je donne ce certificat à Sainte-Monique ce seizième jour 2020



Mathieu Lapointe
Directeur général et secrétaire-trésorier